



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

CHARTRE

VISION D'AVENIR

La nature, les éléments constitutifs de l'environnement (sol, eau, air...), les milieux et sites naturels, la biodiversité et l'ensemble des écosystèmes sont des patrimoines précieux et irremplaçables. Nous devons les protéger.

Chaque être humain a en outre droit à un cadre de vie sain et de qualité. Nous devons y veiller.

La croissance, les sciences et la technique, qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vie pour une partie de l'humanité, ont aussi entraîné des conséquences néfastes qui menacent l'équilibre des écosystèmes et à terme la paix entre les humains. L'impact des activités humaines doit être maîtrisé pour éviter des dégâts irréparables.

Le progrès se mesure en termes de santé, de sécurité, de citoyenneté, de relations humaines et culturelles, de qualité de l'environnement et de préservation du patrimoine naturel.

Dans un contexte de changements globaux, FNE Occitanie-Méditerranée agit ici et maintenant, tout en portant une vision de long terme pour l'avenir de la planète. Le mouvement se place dans la perspective d'un changement de modèle de société, incluant le renforcement de la démocratie, l'équité territoriale et sociale, et la préservation de la nature et de l'environnement.

VALEURS ET PRINCIPES PARTAGÉS

1. HUMANISME

Pour nous, protection de l'espèce humaine et de la biosphère sont indissociables. C'est donc dans une perspective humaniste que nous défendons le vivant et son environnement. De cet engagement pour nous-mêmes et pour tous les êtres humains découle notre respect de l'égalité des droits, des différences, de la liberté de conscience, de la non-violence.

2. SOLIDARITÉ

Sans solidarité il n'y aura pas de nouveau modèle de développement ni de coexistence possible dans un monde en crise. FNE Occitanie-Méditerranée entend donc toujours veiller à inclure ce principe dans ses prises de position. Par ailleurs, la solidarité est une des conditions de l'efficacité de l'engagement associatif.

3. OUVERTURE AU CHANGEMENT

Nous attendons souvent des acteurs publics ou privés qu'ils soient plus innovants afin de penser la transition vers un nouveau modèle de société. Nous nous appliquons cette même exigence de créativité, d'expérimentation et de renouveau, qu'il s'agisse de nos projets, de nos moyens d'action militante ou de notre fonctionnement interne.

4. ETHIQUE FÉDÉRALE

Notre fédération adhère à la charte de France Nature Environnement qui vise à renforcer l'assise sociale du mouvement France Nature Environnement, à la rendre lisible et à renforcer le lien fédéral. Son fonctionnement se base sur le principe de subsidiarité, la transparence et un mode de gouvernance démocratique.

5. INDÉPENDANCE

Nous ne dépendons d'aucun parti ou formation politique quel qu'il soit, ni d'aucune confession religieuse. Nous dialoguons néanmoins avec toutes les forces démocratiques et républicaines afin de faire progresser nos propositions et nos projets. Sur le plan matériel et moral, nous recherchons systématiquement à garantir notre liberté de parole et d'action, ainsi que notre crédibilité, par la diversification des partenaires et des ressources.

6. COOPÉRATION

En tant que fédération, FNE Occitanie-Méditerranée se donne intrinsèquement pour mission de rassembler. FNE Occitanie-Méditerranée ne recherche ni la concurrence ni l'affrontement, mais au contraire, considère comme prioritaires la collaboration et la recherche d'une analyse commune des situations, pour parvenir à des solutions assumées collectivement.

7. EXIGENCE ET PERSÉVÉRANCE

Nos défis sont tels qu'ils nous imposent d'avoir un haut degré d'exigence vis-à-vis de ce que nous défendons et proposons. Cette exigence n'est pas «l'inatteignable», elle est un cap qui guide en permanence nos engagements. Nous devons également tâcher de tenir cette ambition pour nous-mêmes, et garder à l'esprit que notre efficacité dépend de notre crédibilité, de notre capacité à être écoutés et à susciter l'adhésion.

MISSIONS DE NOTRE FÉDÉRATION

1. FÉDÉRER

La mission première d'une fédération est de rassembler les énergies foisonnantes du monde associatif et militant, de faire entendre une parole cohérente à son échelle géographique d'action, de mutualiser certains moyens, de progresser en partageant les expériences et de créer les rapports de force nécessaires aux changements. Une fédération est aussi une caisse de résonance qui donne de la visibilité aux actions de ses membres.

2. COMPRENDRE

Une fédération appartenant au mouvement FNE se donne les moyens d'observer et comprendre les phénomènes naturels, humains, et leurs interactions, en veillant notamment à faire le lien avec les connaissances scientifiques les plus récentes. Permettre à chacun.e de comprendre passe par un effort de pédagogie, de lisibilité et de développement de l'esprit critique via des formations et informations accessibles à tou.te.s.

3. CONVAINCRE

Forte de cette compréhension, notre fédération vise à convaincre largement par l'expression d'analyses, de positionnements et de propositions argumentées, élaborées de façon collective en dehors de tout dogmatisme. Notre fédération a, par conséquent, pour ambition d'être un acteur incontournable du dialogue environnemental en plaidant pour des propositions alternatives et constructives, tout en traçant un horizon porteur d'espoir.

4. MOBILISER

Au delà de la sphère institutionnelle, notre fédération a pour mission d'inviter les citoyen.ne.s à agir, pour convaincre à leur tour ou pour changer leurs propres manières de faire. A cette fin elle développe des outils et campagnes en s'appuyant sur l'expertise et l'implantation du réseau associatif, et en créant des synergies.

5. DÉFENDRE

Grâce au travail de veille réalisé par ses membres, notre fédération a vocation à assurer un rôle de lanceur d'alerte auprès des citoyen.ne.s, des pouvoirs publics, des acteurs socio-économiques, sur les atteintes faites à la nature et à l'environnement. Elle a aussi vocation à engager toute action, y compris en justice, dans le respect de la législation et de ses principes, et dans la limite de ses moyens, pour éviter et limiter ces atteintes et prévenir leur répétition.

Charte adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/04/2020

Modifiée (suite au changement de nom de l'association) le 15/04/2023

Simon Popy, président.

Le 16 avril 2023

